

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 12 décembre 2024, s'est réuni le Jeudi 19 décembre 2024 à 18h00, en séance publique à la Salle des fêtes d'Ugine, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 73 / Quorum : 37

Nombre de délégués présents :

54 délégués présents dont 1 suppléant jusqu'à la délibération n°56

55 délégués présents dont 1 suppléant à partir de la délibération n°57

Nombre de membres représentés : 7

Délégués titulaires présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
ALBERTVILLE	Michel	BATAILLER
ALBERTVILLE	Hervé	BERNAILLE
ALBERTVILLE	Yves	BRECHE
ALBERTVILLE	Jean-François	BRUGNON
ALBERTVILLE	Frédéric	BURNIER FRAMBORET
ALBERTVILLE	Lysiane	CHATEL
ALBERTVILLE	Davy	COUREAU
ALBERTVILLE	Jean-François	DURAND
ALBERTVILLE	Jean-Pierre	JARRE
ALBERTVILLE	Bérénice	LACOMBE
ALBERTVILLE	Pascale	MASOERO
ALBERTVILLE	Jacqueline	ROUX
ALBERTVILLE	Dominique	RUAZ
ALBERTVILLE	Christelle	SEVESSAND
ALLONDAZ	Frédérique	DUC
BATHIE (LA)	Sabrina	BARBERO
BEAUFORT SUR DORON	Christian	FRISON ROCHE
CESARCHES	Hervé	MURAZ DULAURIER
CEVINS	Philippe	BRANCHE
COHENNOZ	Christian	EXCOFFON
CREST-VOLAND	Christophe	RAMBAUD
ESSERTS-BLAY	Raphaël	THEVENON
FRONTENEX	Claude	DURAY

GIETTAZ (LA)	Noël	BIBOLLET
GILLY SUR ISERE	Jean-Marc	DESCAMPS
GILLY SUR ISERE	Pierre	LOUBET
GILLY SUR ISERE	Sylvie	RUFFIER DES AIMES
GRESY SUR ISERE	François	GAUDIN (<i>à partir de la délibération n°57</i>)
GRIGNON	Lina	BLANC
GRIGNON	François	RIEU
HAUTELUCE	Bernard	BRAGHINI
MARTHOD	Marie-Paule	BENZONELLI
MERCURY	Yves	DUNAND
MERCURY	Evelyne	MARECHAL
MERCURY	Alain	ZOCCOLO
MONTAILLEUR	Jean-Claude	SIBUET BECQUET
NOTRE DAME DE BELLECOMBE	Philippe	MOLLIER
NOTRE DAME DES MILLIERES	André	VAIRETTO
PALLUD	James	DUNAND SAUTHIER
PLANCHERINE	Jean-Pierre	FAZZARI
QUEIGE	Edouard	MEUNIER
ROGNAIX	Patrice	BURDET
SAINT NICOLAS LA CHAPELLE	Ghislaine	JOLY
SAINT VITAL	Serge	DAL BIANCO
TOURNON	Sandrine	BERTHET
UGINE	Sophie	BIBAL
UGINE	Michel	CHEVALLIER
UGINE	Franck	LOMBARD
UGINE	Nathalie	MONVIGNIER MONNET
UGINE	Simon	OUVRIER-BUFFET
UGINE	Françoise	VIGUET CARRIN
VENTHON	Claude	REVIL BAUDARD
VERRENS-ARVEY	Christian	RAUCAZ
VILLARD SUR DORON	Emmanuel	HUGUET

Délégué suppléant présent :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
MONTHION	Jean-Marc	SOULLIE

Délégués représentés :

Fatiha BRIKOUJ AMAL	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Franck LOMBARD
Morgan CHEVASSU	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Frédéric BURNIER FRAMBORET
Josiane CURT	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Bérénice LACOMBE
Laurent GRAZIANO	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Dominique RUAZ
Jean-Pierre ANDRE	LA BATHIE	Ayant donné pouvoir à Sabrina BARBERO
Alain REGAUDIAT	FRONTENEX	Ayant donné pouvoir à Claude DURAY
Mustapha HADDOU	UGINE	Ayant donné pouvoir à Françoise VIGUET CARRIN

Simon OUVRIER BUFFET a été désigné Secrétaire de séance.

Objet : Valorisation des déchets - Avenant n°1 à la convention de partenariat avec TRI VALLEES pour la collecte des textiles

Rapporteur : M. le Président

La Communauté d'Agglomération Arlysère est compétente en matière de collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés.

Par délibération n° 13 du 2 février 2023, le Conseil Communautaire approuvait le conventionnement avec la Société Tri-Vallées pour la collecte des textiles sur le territoire d'Arlysère (à l'exception des Communes de Cohennoz, Crest Voland, Flumet, La Giettaz, Notre Dame de Bellecombe, Saint Nicolas La Chapelle qui dépendent du SITOM du Mont Blanc) pour une durée de 3 ans, renouvelable 1 fois.

La CA Arlysère apporte son appui au développement des conteneurs textiles sur le territoire.

38 sites de conteneurs « textile » sont implantés sur le territoire d'Arlysère et ont permis de collecter environ 250 tonnes en 2024.

Après leur collecte, ces textiles sont acheminés et triés au centre de tri d'ALPES TLC (société conjointement créée et détenue par TRI-VALLEES et RECYCOLLECTE) située à Ugine.

TRI-VALLEES est agréée par REFASHION pour la collecte de textiles usagés. ALPES TLC l'est pour le tri et la valorisation.

Conformément à l'article L.2251-3 du CGCT relatif aux aides économiques et par ce partenariat local avec cette structure d'insertion, la CA Arlysère soutient les structures de l'économie locale et solidaire, qui favorisent l'emploi, l'insertion et augmentent les volumes des déchets collectés et valorisés.

Considérant la mission d'intérêt général réalisée par la société Tri-Vallées qui bénéficie directement aux usagers du territoire d'Arlysère,

Afin de poursuivre la collecte et la valorisation des produits textiles du territoire d'Arlysère mais également afin d'apporter son soutien à la filière qui connaît des difficultés, il est proposé d'établir un avenant à la convention avec TRI VALLEES afin d'acter la facturation à CA Arlysère de la fourniture et de la maintenance des conteneurs, de la collecte et de la valorisation des textiles usagés, à hauteur de 100 € par tonne de textiles usagés collectés à compter du 1^{er} janvier 2025 et pour une durée d'une année.

Le versement interviendra sur présentation des justificatifs des tonnages collectés.

Les modalités de partenariat sont détaillées dans l'avenant joint en annexe.

En fin d'année, un point sera fait sur l'état de la filière afin de déterminer si ces conditions de partenariat doivent être maintenues ou modifiées dans le cadre d'une nouvelle convention.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **approuve l'avenant à la convention avec Tri-Vallées pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2025 et selon les modalités mentionnées ci-dessus ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer l'avenant et tous actes afférents à ce dossier.**

Le secrétaire de séance
Simon OUVRIER-BUFFET

Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Franck LOMBARD

